

Les prix reculent de 0,4 % sur un mois Sur un an, avec ou hors tabac, ils progressent de 0,3 %

En février 2020, les **prix à la consommation** hors tabac et l'indice général diminuent de 0,4 % et retrouvent ainsi leur niveau du mois de novembre 2019. Cette baisse est liée aux prix des services et des produits manufacturés qui perdent respectivement 1,0 % et 0,5 %. Au contraire, sont en hausse les prix de l'alimentation (+0,3 %), de l'énergie (+0,2 %) et du tabac (+0,5 %).

En glissement annuel, l'indice général, avec ou hors tabac, est en hausse de 0,3 %.

Les prix des **services** se replient au mois de février de 1,0 %, après un mois de janvier en hausse. Cela s'explique presque exclusivement par la baisse saisonnière de 16 % des transports aériens, au retour de la basse saison après la période estivale de congés scolaire. Les prix des services d'hébergement suivent la même tendance avec une diminution de 4,9 % sur un mois.

Sur un an, l'inflation des prix des services est de 0,4 %.

Les prix des **produits manufacturés** diminuent de -0,5 % après -0,7 % le mois précédent. Cette baisse impacte tout particulièrement les prix des meubles et articles d'ameublement (-5,2 %). Sont aussi concernés les articles et équipements de loisirs (jeux, jouets, équipements de sports ou de camping), de papeterie et de dessin, les équipements audiovisuels et, les vêtements et chaussures. En glissement annuel, les prix des produits manufacturés enregistrent une diminution de 1,8 %.

En revanche, les prix de l'**alimentation** poursuivent leur tendance à la hausse entamée au mois de décembre avec une croissance de 0,3 % ce mois-ci. Les principaux contributeurs, les pains et céréales (+1,5 %) ainsi que les huiles et graisses (+2,2 %). Les prix de la viande, en hausse de 0,6 % semblent subir l'augmentation réglementée appliquée par l'Ocef à la viande importée depuis le 1^{er} février. En revanche, en l'absence de perturbations climatiques courantes en cette saison, les prix des fruits poursuivent leur baisse saisonnière de -0,8 %. De même, les légumes enregistrent un repli de 0,9 % bien que la tendance en cette saison soit habituellement à la hausse, contrairement aux fruits. Les prix eux aussi volatiles des poissons enregistrent, quant à eux, un repli en février de 3,3 %.

Les boissons alcoolisées participent aussi à la hausse générale des prix avec une augmentation de 0,9 % en février. Cette hausse est portée par les alcools forts et les vins, cidres et champagne qui enregistrent chacun 1,3 % d'augmentation.

Sur un an, l'inflation des prix de l'alimentation est de 1,6 %. Hors boissons alcoolisées, celle-ci est portée à 2 %.

Les prix de l'**énergie** sont en hausse de 0,2 % en février après un mois de stabilité, à cause du gaz dont le prix augmente pour le second mois consécutif (+3,8 %). A l'inverse, les prix des carburants sont en baisse de 0,2 %. Dans le détail, seul le prix de l'essence baisse (-0,9 %), passant de 143,7 F/L à 142,4 F/L, tandis que le prix du gazole est en hausse de 1,8 %, gagnant 2,2 F/L. Les prix de l'électricité restent, quant à eux, stables.

En un an, les prix de l'énergie ont augmenté de 3,5 %.

Les prix du **tabac** affichent ce mois-ci une augmentation de 0,5 % liée à une prise en compte tardive de la hausse réglementaire du prix du tabac à rouler intervenue au dernier trimestre 2019.

En glissement annuel, les prix du tabac ont augmenté de 0,5 %.

-0,4 % sur un mois

Février 2020

(Base 100 en décembre 2010)

L'indice des prix à la consommation des ménages hors tabac s'élève à 107,25 et le général à 109,29

Sur un mois, les prix hors tabac diminuent de 0,4 %

L'alimentation augmente de 0,3 %

Le tabac augmente de 0,5 %

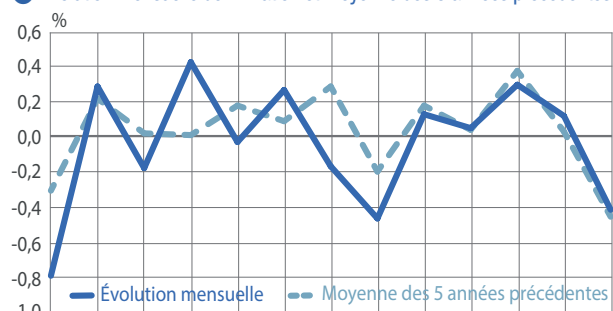
Les produits manufacturés diminuent de 0,5 %

L'énergie augmente de 0,2 %

Les services sont en baisse de 1,0 %

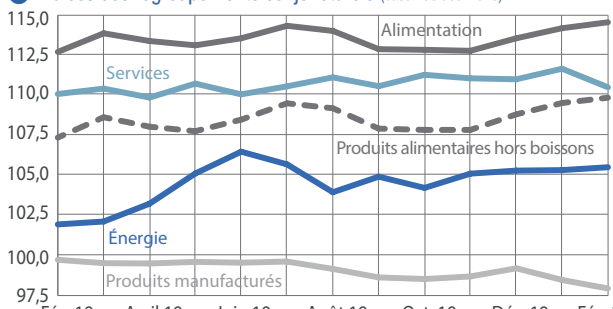
Sur les douze derniers mois, les prix hors tabac sont en hausse de 0,3 %, de même que l'indice général.

● Évolution mensuelle de l'inflation et moyenne des 5 années précédentes



Source : Isee

● Indices des regroupements conjoncturels (base 100 déc. 2010)



Source : Isee

Indice des prix à la consommation des ménages					
Base 100 en déc. 2010	Pondération janv. 2020	Indices	Variation en % sur ...		
		Février 2020	Le mois précédent	Les 12 derniers mois	Le début de l'année
Indice général du mois	10 000	109,29	-0,4	0,3	-0,3
Indice hors tabac	9 803	107,25	-0,4	0,3	-0,3
Indice hors tabac hors loyer	9 041	106,88	-0,5	0,3	-0,4
Détail en 5 regroupements conjoncturels					
Alimentation	2 266	114,84	0,3	1,6	0,9
Tabac	197	243,32	0,5	0,5	0,5
Produits manufacturés	2 970	98,22	-0,5	-1,8	-1,3
Energie	961	105,79	0,2	3,5	0,2
Services	3 605	110,78	-1,0	0,4	-0,5
Détail en 13 divisions*					
Produits alimentaires hors boissons	1 868	110,13	0,3	2,3	1,0
Boissons non alcoolisées	220	117,09	0,0	-0,2	-0,2
Boissons alcoolisées et tabac	376	197,31	0,7	-1,0	1,0
Habillement et chaussures	295	80,58	-1,0	-4,7	-2,3
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1 734	114,21	0,2	0,0	0,2
Ameublement, équipement ménager & entretien courant de la maison	748	100,28	-1,2	-1,1	-1,5
Santé	143	103,59	0,0	-0,4	0,0
Transport	2 097	105,90	-1,7	1,6	-1,5
Communications	340	79,15	0,0	-5,5	-0,1
Loisirs et culture	940	102,28	-0,3	-0,3	-0,6
Enseignement	23	119,79	0,0	0,2	0,0
Restaurants et hôtels	477	122,19	-0,3	0,1	-0,7
Autres biens et services	740	105,98	-0,1	0,6	0,5

* Division de la nomenclature internationale des produits (COICOP)
Source : Isee



Nouvelle réglementation sur le fret maritime

Afin de parvenir à une réduction drastique des émissions soufrées - la teneur en soufre des carburants de propulsion des navires doit être réduite de 3,5 % à 0,5 % depuis le 1^{er} janvier 2020 - les compagnies maritimes doivent s'adapter, en allant vers la propulsion alimentée au Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'utilisation de systèmes de contrôle des émissions et l'usage de carburants conformes.

Cet abaissement de la teneur à 0,5 % a dernièrement fait évoluer la politique tarifaire de l'ensemble des compagnies maritimes, qui se traduit depuis le 1^{er} décembre 2019, par une répercussion directe sur les importateurs. Toutefois, compte tenu des stocks existants, il est difficile à ce jour d'apprécier à quelle ampleur et à quelle échéance cette nouvelle réglementation pourrait avoir un impact sur les prix des produits importés proposés à la grande consommation.